

## QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DU REFUS DE CDI PAR LE SALARIÉ EN CONTRAT COURT ?

12 mois



### Le salarié en CDD ou contrat d'interim reçoit une proposition de CDI

- Sur le même emploi, ou un emploi similaire à celui qu'il occupait en CDD ou en contrat d'interim
- Le lieu de travail reste inchangé
- La rémunération de l'emploi proposé est au moins équivalente à celle anciennement perçue
- La durée de travail et la classification sont équivalentes



Le salarié refuse le CDI



L'entreprise informe France Travail de ce refus dans un délai d'1 mois



### Le salarié en CDD ou contrat d'interim reçoit une 2<sup>ème</sup> proposition de CDI

- Sur le même emploi, ou un emploi similaire à celui qu'il occupait en CDD ou en contrat d'interim
- Le lieu de travail reste inchangé
- La rémunération de l'emploi proposé est au moins équivalente à celle anciennement perçue
- La durée de travail et la classification sont équivalentes



Le salarié refuse le CDI



L'entreprise informe France Travail de ce refus dans un délai d'1 mois



Le salarié ne bénéficie plus des allocations chômage